

DELIBERATION CA067-2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers, tels qu'en vigueur ;
Vu la délibération CA 003-2024 du Conseil d'Administration en date du 22 février 2024 relative à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;
Vu les convocations envoyées aux membres du Conseil d'administration le 26 septembre 2024 ;

Objet de la délibération : Adhésion 2024 aux presses universitaires de Rennes « PUR » - vote

Le Conseil d'Administration, réuni en formation plénière le jeudi 03 octobre 2024, le quorum étant atteint, arrête :

L'adhésion 2024 aux presses universitaires de Rennes « PUR » est approuvée.
Cette décision est adoptée avec 27 votes POUR.

Fait à Angers, en format électronique

*Pour la Présidente et par délégation,
Le directeur général des services*
Didier BOUQUET

Signé le 11 octobre 2024

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès de la Présidente de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 14 octobre 2024

SECRETARIAT GENERAL

Date du conseil de gestion	Nom de la composante, du service commun ou de la direction			
	Direction de la recherche			
Nom de l'association ou de la société savante	Montant HT	Centre financier	Observations	Date compte rendu CA
Université de Rennes 2	28 000,00 €	911190	Adhésion 2024 aux PURS	

UNIVERSITE ANGERS

UNIVERSITE D'ANGERS
40 RUE DE RENNES
49035 ANGERS
N° TVA IC : FR0X194909701
N° Siret / Siren : 19490970100303
Code service :

Référence à rappeler à la facture/dépôt dans Chorus n°**4500253318**

Date d'émission: 13.06.2024
Page 1/1

Bon de commande / Ordre de service

Société UNIV HAUTE BRETAGNE RENNES 2
Siège
PL DU RECTEUR HENRI LE MOAL
35043 RENNES CEDEX
Tél : 02 99 14 10 52 Fax : 02 99 14 10 50 Réf : 40

Facturation

UNIVERSITE D'ANGERS
SERVICE FACTURIER
40 Rue de Rennes BP 73532
49035 Angers cedex
Tél: Mail:

Livraison

UNIVERSITE D'ANGERS
DRIED
40 Rue de Rennes BP 73532
49035 Angers cedex
Tél: Mail:

Emetteur

Contact : Pouleau Emilie
E-mail : emilie.pouleau@univ-angers.fr

Tél :

Fax :

Code d'intérêts moratoires: Z4

N°SIRET: 19350937900015

Condition de paiement: 030S

Lignes de commande

N° de poste	Désignation	Date Livraison	Quantité	Prix unitaire	Prix total	TVA	Catégorie d'achats
00010	Adhésion 2024 aux PURS	13.06.2024	1	28.000,00	28.000,00	0,00	XC.02

Montant HT 28.000,00 EUR
Montant TVA 0,00 EUR
Montant TTC 28.000,00 EUR

Imputation

Compte Budgétaire	Domaine Fonctionnel	Centre de Coût	Centre Financier	Fond	eOTP
FG	D112	A911190	911190	NA	DOTAVALO1

Responsable

Nom et qualité
Signature

Visas

Pour acceptation des conditions

Nom et qualité

Cachet de l'entreprise et signature